DEJEPS Sports Équestres

Perfectionnement sportif • Mention « sports équestres »

10 mois	730 h	469 h min.	24
Début novembre → 31 août	Organisme de formation	Structure d'alternance pédagogique	Effectif maximum

Alternance : stage OU apprentissage • CFA Avenir des Métiers du Cheval •
Tarif : 10 000 € hors positionnements

RNCP 39573 • Niveau 5 • Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

1. La formation

Le DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif », mention « sports équestres » est une certification professionnelle de niveau 5. Il prépare à des fonctions de conception et de coordination de projets, de perfectionnement sportif, d'entraînement et d'encadrement des sports équestres en sécurité.

Le titulaire peut notamment exercer comme moniteur ou entraîneur de sports équestres, salarié ou travailleur indépendant.

Objectifs de la formation

- Concevoir un projet d'action en lien avec les objectifs de la structure et les caractéristiques des publics.
- Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action : équipe, communication, logistique, budget, partenaires et qualité.
- Conduire une démarche de perfectionnement sportif en sports équestres : enseignement, entraînement et actions de formation.
- Encadrer les sports équestres en sécurité, en préservant l'intégrité physique et psychique des pratiquants et en prenant en compte leurs singularités.

Les 4 unités capitalisables

- UC1 — Concevoir un projet d'action.
- UC2 — Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action.
- UC3 — Conduire une démarche de perfectionnement sportif en sports équestres.
- UC4 — Encadrer les sports équestres en sécurité.

2. Pour qui ?

- Professionnels de la filière équestre souhaitant développer leurs compétences d'encadrement et de perfectionnement sportif.
- Moniteurs et éducateurs sportifs souhaitant évoluer vers des fonctions d'entraînement, de coordination ou de responsabilité.
- Cavaliers expérimentés ayant un projet professionnel dans l'enseignement et le perfectionnement sportif.
- Professionnels souhaitant consolider leur expérience et construire un projet d'évolution au sein d'une structure de sports équestres.

Des motivations professionnelles multiples

- Approfondir sa pratique et son expertise pédagogique.
- Accompagner des cavaliers dans une démarche de perfectionnement et de compétition.
- Concevoir et conduire des programmes d'entraînement.
- Évoluer vers des fonctions de coordination et de gestion de projets.
- Développer une activité professionnelle salariée ou indépendante dans le champ des sports équestres.

3. Organisation de la formation

- Durée : 10 mois, de début novembre au 31 août.
- De début novembre au 31 août
- 730 heures en organisme de formation.
- Minimum 469 heures en structure d'alternance pédagogique.
- Alternance : stage OU apprentissage avec le CFA Avenir des Métiers du Cheval.
- Effectif maximum : 24 participants.
- Une organisation hybride, en présentiel et à distance, avec des temps en organisme de formation et en structure d'alternance pédagogique.

4. Admission et positionnement

- Prérequis : https://www.saumuractionformation.com/dejeps-prerequis
- Avant l'entrée en formation, chaque candidat bénéficie d'un positionnement individuel afin d'identifier son parcours, ses compétences, son expérience et ses besoins et de construire un Parcours Individuel de Formation (PIF).
- Le positionnement comprend un entretien individuel d'environ 20 minutes, un positionnement écrit, une mise en situation pratique à cheval d'environ 15 minutes et une mise en situation d'animation pédagogique de 15 minutes.
- Le positionnement écrit porte notamment sur l'environnement de l'éducation populaire et du sport, la connaissance du cheval et de son bien-être, la pédagogie équestre et différents aspects de la pratique équestre.
- La mise en situation à cheval comprend une détente guidée puis un parcours de quatre obstacles de 75 à 80 cm, dont un obstacle de 60 cm au trot, suivi d'un court entretien.
- La mise en situation d'animation pédagogique porte sur une séance destinée à des cavaliers de niveau Galop 2 à 4, sur un thème choisi par le candidat, avec au minimum quatre plastrons pédagogiques.
- Les résultats du positionnement sont pris en compte dans la construction du PIF et permettent de préciser le volume horaire retenu pour les différents blocs.

5. EPMSP et certification

- Les EPMSP vérifient la capacité du futur éducateur à mobiliser les connaissances liées à la sécurité et à assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en situation d'animation équestre.
- L'évaluation prévue dans le document SAF transmis comprend une situation collective d'initiation en carrière ou manège de niveau Galop 1 à 4, d'une durée de 20 minutes, suivie d'un entretien de 10 minutes maximum sur les aspects liés à la sécurité.
- En cas d'échec, le document SAF prévoit un rattrapage après un renforcement de la formation.
- Les certifications comprennent notamment : un document écrit analysant une expérience de conception et de coordination de programmes de perfectionnement sportif, une soutenance orale et un entretien ; une séance d'enseignement suivie d'un entretien ; une séance d'entraînement après observation d'un couple de niveau Amateur ou équivalent ; une démonstration technique commentée suivie d'un entretien portant sur l'encadrement en sécurité.

Les épreuves par UC

- UC1 — Projet d'action : conception d'actions en lien avec les objectifs de la structure, les publics, les moyens, le budget et la programmation.
- UC2 — Coordination : animation d'équipe, choix techniques et stratégiques, communication, représentation, budget, logistique, procédures et évaluation.
- UC3 — Perfectionnement sportif : progressions pédagogiques, plans d'entraînement, supports pédagogiques et situations formatives adaptées aux publics.
- UC4 — Sécurité : démonstrations techniques, démarches pédagogiques sécurisées, évaluation des risques, gestion des incidents/accidents et prise en compte de l'intégrité physique et morale des pratiquants.

6. Financement

- Tarif du parcours complet : 10 000 €, hors coût des positionnements.
- Parcours apprentissage : financement selon les règles applicables à l'apprentissage et sous réserve de la conclusion d'un contrat.
- Parcours stage : financement selon le statut du candidat et les dispositifs mobilisables.
- Les possibilités de prise en charge sont à étudier selon la situation du candidat et les financeurs concernés.

7. Accessibilité et accompagnement

Référente handicap : Mathilde AUGUIN — Saumur Action Formation.

Contact : mathilde.abpjeps@gmail.com

Vous pouvez la contacter pour poser une question sur l'accessibilité, signaler un besoin d'aménagement, échanger avant une candidature, identifier les solutions possibles ou être orienté vers un partenaire spécialisé.

Le positionnement et le parcours individuel permettent de prendre en compte les singularités et besoins des publics, notamment ceux en situation de handicap.

8. Après le DEJEPS

- Emploi principal : moniteur ou entraîneur de sports équestres.
- Les activités s'exercent principalement au sein d'associations sportives affiliées à la Fédération Française d'Équitation ou d'entreprises du secteur sportif professionnel.
- Le titulaire peut exercer comme salarié ou travailleur indépendant.
- Le diplôme valorise également des compétences en conduite de projet, coordination, perfectionnement sportif et encadrement sécurisé.

9. Certification et informations réglementaires

- DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif », mention « sports équestres ».
- Niveau de qualification : 5 • RNCP 39573.
- Parcours certifiants : depuis le 1er septembre 2024 • Échéance d'enregistrement : 31 août 2029.
- Certificateur : Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.
- Résultats disponibles sur le site internet : https://www.saumuractionformation.com/dejeps

Saumur Action Formation

Développer l'expertise, accompagner la performance, construire son projet professionnel.

https://www.saumuractionformation.com/dejeps